

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 21 MAI 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 5 pouvoirs

Date de convocation 15 mai 2024
Date de publication 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE, Pascale PETIT pouvoir à Philippe BORDE, Emmanuel PROVIN pouvoir à Bruno LORILLERE, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir à Simone DEVAUX.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 11_21052024

MAISON POUR TOUS JEAN-LUC PETIT
Rapporteur : Madame DANGIN

La convention d'objectifs et de moyens Ville de Bar-sur-Aube - Maison Pour Tous/Centre social est arrivée à échéance depuis le 31 décembre 2023.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville et l'Association unissent leurs efforts pour développer, gérer et animer la Maison Pour Tous, en faveur de la population, et tout particulièrement des jeunes, sur le territoire de la ville de Bar-sur-Aube. L'association, à travers son objet, par les actions qu'elle conduit au plan local notamment en direction de la jeunesse de la Commune ainsi que par des retombées locales en termes d'image pour la collectivité, des diverses manifestations auxquelles elle participe ou qu'elle organise, constitue un organisme dont l'activité présente un intérêt local particulier au bénéfice direct des administrés de la commune.

La MPT contribue avec le soutien de la Municipalité et un ensemble de partenaires à répondre aux besoins de lien social et d'animations culturelles sur son territoire d'intervention.

Pour la Ville, ce partenariat doit s'inscrire dans le cadre d'une convention d'objectifs 2024 / 2026.

Parmi les objectifs de l'Association, ceux qui présentent un caractère d'intérêt général pour la Ville, qui justifient l'aide municipale et sur lesquels l'association MPT Jean Luc Petit centre social s'engage avec la commune sur un contrat d'objectif, sont les suivants :

- Développer l'animation enfance – jeunesse : ACCUEIL DE LOISIRS 3- 11 ans (centre aéré) ; CLUB ADO 11-17 ans et accompagnement des jeunes dans leurs projets ; Séjours courts ou longs 3 -17 ans
- Développer des activités périscolaires (accompagnement à la scolarité, ateliers éducatifs et loisirs socio-culturels...)
- Développer des ateliers et activités artistiques, sportives, culturels et de loisirs pour adultes et enfants
- Développer des animations à destination des familles
- Organiser des actions d'animation globale (manifestations)

Cette convention règle également les modalités de subventionnement des activités de la MPT.

Pour rappel, la Ville a adopté un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur lequel elle s'est engagée, à savoir :

La ville de Bar-sur-Aube, "amie des enfants" souhaite, dans le cadre du plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse, poursuivre son soutien et son accompagnement auprès de la Maison Pour Tous de Bar-sur-Aube.

La ville s'est notamment engagée à :

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes du territoire
- Développer, promouvoir et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune

Pour autant, il est opportun de travailler sur le mode de financement des activités.

Dans le cadre d'un meilleur contrôle des fonds publics, une évaluation de chaque action ou activité sportive, culturelle, sociale ou de loisirs est souhaitée préalablement à la fixation de la subvention annuelle correspondante.

Doivent donc être fournis les comptes-rendus d'activités précisant notamment :

- Le bilan de l'activité avec les effectifs ou inscrits journaliers ou hebdomadaires, le nombre précis de séances.
- L'ensemble des charges et recettes liées à chaque activité.
- En cas de charges de personnel, le détail du nombre d'encadrants directement lié à l'activité, le nombre d'heures réalisées correspondant aux horaires d'ouverture de l'activité et le coût individualisé non nominatif.
- Pour l'Accueil Collectif de Mineurs, le bilan d'activités, de fréquentation, d'encadrement et financier réalisé pour chaque période (ACM mercredis ; ACM automne ; ACM hiver ; ACM printemps ; ACM été).
- Les manifestations devront être déclarées et justifiées comme celles des autres associations de Bar-sur-Aube selon les formulaires joints.

Les données 2023 n'étant pas encore connues, les données 2022 ont été demandées et prises en compte pour déterminer le soutien financier de 2024.

Il ressort des rapports d'activités les données chiffrées suivantes :

	Membres actifs	Membres Honoraires	Mineurs
Bar-sur-Aube	40		172
Hors Bar-sur-Aube	46		176
Total	86		348

Les résidents à Bar-sur-Aube, qu'ils soient mineurs ou membres adultes actifs représentent 49% des adhérents.

Adhésions	Hommes	Femmes	Bar-sur-Aube	Extérieur	Total
Adhésions + 18 ans	48	77	77	48	125
Adhésions - 18 ans (pour les sections)	10	10	12	8	20
Centre de loisirs	105	81	110	76	186
Club Ados	55	44	58	41	99
Totaux	186	207	220	173	430

Tableau financier récapitulatif des actions et activités 2022 :
Tableau page suivant

Accueil Collectif de Mineurs petites vacances, effectifs moyens journaliers : 48 enfants dont 18 enfants de – de 6 ans

ACM été, effectifs moyens journaliers : 53 enfants dont 22 enfants de – de 6 ans

ACM mercredis effectifs moyens : 52 enfants dont 18 enfants de – de 6 ans

Le budget global de l'ACM s'élève à 171 000€ avec des dépenses de personnel à hauteur de 124 000€.

Club ado petites vacances, effectifs moyens journaliers : 24 enfants

Club ado été, effectifs moyens journaliers : 14 enfants

Club ado mercredis effectifs moyens : 9 enfants

Le budget global du **Club ado** s'élève à 81 000€ avec des dépenses de personnel à hauteur de 56 000€.

56 enfants ont bénéficié de **l'accompagnement à la scolarité**. Cette action représente un coût de 19 000 € dont 13 000 € de charges de personnel. Des bénévoles interviennent en plus à hauteur de 3 750 heures par an.

Les ateliers et activités artistiques, culturels et de loisirs pour adultes et enfants sont excédentaires pour 14 000 €

Le **budget manifestations** ressort à 11 800 € financé par la ville à hauteur de 11 000 €.

Les frais de structure Centre social s'élèvent à 189 000 € soit plus de 30 % des dépenses totales.

Au global le budget s'élève à 617 500 €. Les subventions représentent 356 000 € dont 121 083.80 € de la ville de Bar-sur-Aube.

Depuis 2021 et conformément à la nouvelle convention globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, **la subvention annuelle perçue jusqu'alors par la ville est versée directement à la Maison Pour Tous**. Cette subvention qui s'élève en moyenne à **11 000 €** avait donc été prise en compte dans le nouveau subventionnement.

Compte tenu de tous ces éléments et de la priorité de la ville de soutenir prioritairement les activités MPT liées à l'enfance, il est donc proposé d'attribuer pour l'année 2024 les subventions par activités suivantes pour un montant global de 123 000 € dont 91 000 € en direction de la jeunesse plus 10 000 € de prise en charge directe des charges liées au bâtiment. **Cette subvention plus celle de 10 000 € de la CAF doit permettre à la MPT Jean-Luc PETIT de poursuivre toutes ses activités.**

	Subvention actuelle	Subvention proposée	Observations
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 3-11 ans (accueil de loisirs) avec restauration	60 000 €	62 000 €	Prise en compte de l'augmentation des effectifs moyens
ACCUEIL 11- 17 ans et accompagnement des jeunes dans leurs projets et dans des propositions artistiques	18 000 €	20 000 €	Prise en compte de l'augmentation des effectifs moyens
Organisation de séjours courts ou longs 3 – 17 ans	5 000 €	5 000 €	
Organisation d'activités périscolaires (accompagnement à la scolarité, ateliers éducatifs et de loisirs socioculturels)	8 000 €	6 000 €	Activités excédentaires de plus de 11 000 € (hormis l'accompagnement à la scolarité qui est déficitaire)

Organisation d'animations à destination des familles	6 000 €	5 000 €	Activités excédentaires de 1 300 €
Organisation d'ateliers et d'activités artistiques, culturels et de loisirs pour adultes et enfants	0 €	0 €	Activités excédentaires de plus de 14 000 €
Organisation d'animation globale (manifestations)	11 000 €	Carnaval 1 000 € Halloween 1 000 € Autres dossiers de demande de subvention 8 000 €	Subvention sous réserve de la réalisation de la manifestation. Prise en compte de l'arrêt des Eurythmies
Participation à l'administration générale (Centre social) frais de structure	15 000 €	15 000 €	Frais très importants (30%) Rappel de l'article 4 la convention du 02/12/2010 : Dans le cadre de l'agrément centre social, « la MPT s'engage à ne pas engendrer de surcout pour la ville. L'engagement de personnel supplémentaire sera obligatoirement lié aux nouveaux financements de la CAF »
Subvention CAF versée directement	11 000 €	10 000 €	Moyenne annuelle
Prise en charge directe du chauffage, des fluides, électricité et eau	10 000 €	13 500 €	Hors autres charges supplétives (loyers, base canoé kayak, salle ancien collège) et hors travaux de réparation
Mise à disposition gratuite de tous les bâtiments, travaux d'entretien, maintenance directe par les services municipaux...		Pour mémoire	Aucun frais en dehors de l'entretien ménager à intégrer dans les frais de structure

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines, travaux, environnement, cadre de vie et mobilité et jeunesse et affaires scolaires du 14 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes à la Maison Pour Tous Jean-Luc PETIT Centre social pour un montant global de 123 000 € dont 10 000 € en fonction de la réalisation des manifestations plus la prise en charge directe des frais de maintenance et de fluides :

	Subvention attribuée
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 3-11 ans (accueil de loisirs) avec restauration	62 000 €
ACCUEIL 11- 17 ans et accompagnement des jeunes dans leurs projets et dans des propositions artistiques	20 000 €
Organisation de séjours courts ou longs 3 - 17 ans	5 000 €
Organisation d'activités périscolaires (accompagnement à la scolarité, ateliers éducatifs et de loisirs socioculturels)	6 000 €
Organisation d'animations à destination des familles	5 000 €
Organisation d'ateliers et d'activités artistiques, culturels et de loisirs pour adultes et enfants	0 €
Organisation d'animation globale (manifestations)	Carnaval 1 000 € Halloween 1 000 € Autres dossiers de demande

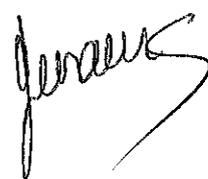
	de subvention 8 000€
Participation à l'administration générale (Centre social) frais de structure	15 000 €
Subvention CAF versée directement	10 000 € Pour mémoire
Prise en charge directe par la ville du chauffage, des fluides, électricité et eau	13 500 €
Mise à disposition gratuite de tous les bâtiments, travaux d'entretien, maintenance directe par les services municipaux...	Pour mémoire

- **DIT** que le versement de cette subvention sera effectué 50 % aussitôt le vote du budget et 50 % début juillet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte correspondant et notamment la convention d'objectifs et de moyens correspondante pour la période 2024-2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PB', written vertically.

....., secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style.